



## Figures de maires

Léon Trépanier

Number 24, 1959

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079951ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079951ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Trépanier, L. (1959). Figures de maires. *Les Cahiers des Dix*, (24), 189–208.  
<https://doi.org/10.7202/1079951ar>



ÉDOUARD-RAYMOND FABRE  
(1799 - 1854)  
6e maire de Montréal



# Figures de maires

Par LÉON TRÉPANIÉ

## EDOUARD-RAYMOND FABRE

Edouard-Raymond Fabre, sixième maire de Montréal, est le dernier qui fut élevé à cette dignité par le vote du conseil municipal. A l'expiration de son deuxième mandat, en 1851, la charte venait d'être modifiée, et l'élection du maire allait être confiée dorénavant à l'ensemble des contribuables.

Fabre avait cinquante ans à l'époque de son premier mandat, en 1849. Depuis un an il représentait au conseil le quartier Est, avec l'avocat André Ouimet, ancien président des Fils de la Liberté, et l'industriel Narcisse Valois. Moins de trois mois après son entrée à l'Hôtel de Ville, l'échevin Fabre était nommé président du comité des Finances, à un moment où la situation financière de la ville était dans un mauvais état. Il est évident que l'on comptait déjà sur sa compétence en matière administrative.

La librairie qu'il avait fondée était située 3 rue Saint-Vincent, à quelques pas de *La Minerve* de Ludger Duvernay, de *La Revue Canadienne* et de *L'Album Littéraire* de L.-O. Létourneux. Son gendre, Georges-Etienne Cartier, député de Verchères, avait son bureau au-dessus de sa librairie.

Fabre habitait au No 2 rue Saint-Laurent. Il avait épousé, en 1826, Luce Perrault, soeur de l'avocat Charles-Ovide Perrault, tué à la bataille de Saint-Denis en 1837. Au moment où, en 1849, Edouard-Raymond Fabre va affronter la mairie, l'un de ses fils, Edouard-Charles, futur archevêque de Montréal, habite l'évêché, où il se prépare à la prêtrise; un autre, Hector qui n'a que quinze ans, poursuit ses études au Collège de L'Assomption.

Futur fondateur de *L'Événement*, sénateur, et premier commissaire du Canada à Paris, il fait, lui aussi, l'espoir de la famille.<sup>(1)</sup> Un seul enfant partage la vie familiale, Gustave qui a dix-neuf ans.

---

(1) Dans *L'Opinion Publique* du 4 mars 1875, Auguste Achintre a raconté que M. Fabre, père, se plaisait à enseigner la politique au jeune Hector et à lui citer comme modèle la vie des patriotes du temps. Plus tard, il envoyait son fils à Albany,

Fils de menuisier,<sup>(2)</sup> ayant quitté l'école de bonne heure, Edouard-Raymond Fabre avait la satisfaction d'avoir procuré à ses enfants les moyens de s'instruire et d'embrasser des carrières qui devaient honorer leurs compatriotes.

Généreux par tempérament, mais d'une générosité qui excluait toute ostentation, Fabre avait largement aidé de ses deniers, des entreprises journalistiques que les événements de 1837 avaient mises en péril et il avait même contribué libéralement à des efforts de colonisation. Puisqu'il devait la petite fortune qu'il avait amassée à l'encouragement des siens, pourquoi n'en consacrerait-il pas une partie à favoriser l'expansion économique de ses compatriotes de langue française, et c'est ce qu'il avait fait, en fondant la Maison Canadienne.

Nous laisserons d'ailleurs quelques-uns de ses biographes, témoins de ses œuvres, nous en parler, car nous croyons que leur témoignage aura plus de poids que le nôtre.

L'atmosphère de la rue Saint-Vincent n'avait pas été étrangère à ces impulsions. La rue Saint-Vincent, à l'époque où Edouard-Raymond Fabre tenait sa librairie, était un foyer de célébrités du barreau, de la politique et du journalisme.

En 1830, pendant que « ça bouillait » rue Saint-Vincent, Fabre était l'un des habitués de *La Minerve*, car c'était aux ateliers de Ludger Duvernay qu'il faisait imprimer son catalogue et il lui fallait surveiller attentivement le travail.

C'est en somme l'établissement qu'il avait abondamment pourvu de livres qui rapprocha davantage Edouard-Raymond Fabre d'une élite professionnelle dont il ne tarda pas à conquérir l'amitié.

On ne trouvera pas inutile que nous rappelions ici les débuts de cette librairie qui, en somme, aura orienté la carrière du futur maire de Montréal.

---

auprès d'un proscrit politique, ami de la famille, le docteur O'Callaghan, afin de le familiariser avec l'usage de la langue anglaise. On peut dire que lorsque Hector Fabre entra comme clerc dans l'étude de Georges-Etienne Cartier, son beau-frère, il avait déjà acquis une certaine connaissance du journalisme et de la politique.

(2) "Le 15 septembre 1799, par moi prêtre soussigné, a été baptisé, Raymond, né aujourd'hui, du légitime mariage de Pierre Fabre, menuisier soussigné, et de Marie-Anne Lamontagne, ses père et mère de cette paroisse. Le parrain a été Raymond Fabre, soussigné et la marraine, Catherine Doré, soussignée. Humbert, ptre." (Registres paroissiaux de Notre-Dame de Montréal, 1799).

## LA LIBRAIRIE FABRE

Cette librairie était celle fondée en 1815 par un jeune Français de vingt ans, Hector Bossange, fils d'un gros libraire parisien.

Fabre avait seize ans quand, après avoir été deux ans à l'emploi du quincaillier Arthur Webster, il entra au service du libraire Bossange dont l'établissement était rue Notre-Dame vis-à-vis le Palais de Justice. Il semblerait que Bossange ne tarda pas à s'attirer la confiance de la famille Fabre puisque l'année suivante, octobre 1816, il épousait Julie, soeur d'Edouard-Raymond. Désormais, un lien allait rapprocher davantage la famille Fabre avec le commerce du sieur Bossange.

Ce commerce ne se limitait pas à la librairie, loin de là, car voici l'annonce que son propriétaire publiait dans le *Spectateur Canadien* du 10 décembre 1818 :

« AVERTISSEMENT — Le soussigné a exposé en vente, à son magasin, rue Notre-Dame, No 77, un assortiment considérable d'objets divers comme suits : Huile d'olives, moutardes, citrons et oranges confits, marmelades, dragées, ratafias, etc., etc. Pommade assortie, essence de Tyr, huile antique à la rose; houppelandes de drap, vestes de divers patrons, corsets dans le dernier goût, dentelles françaises, bottes dites à la Wellington et à la Cobourg, souliers d'hommes et de femmes, quelques garnitures de papier de tentures, presses pour copier les lettres, et papier pour les dites lettres, chaises, imitation de bois de rose, table de nuit en acajou, miroir, tapis, etc., feuillets d'or, cire blanche pour cierges, cire à cacheter, pain à cacheter, plumes, papier à lettres, un assortiment de LIVRES français et anglais, gravures, etc., et une grande quantité d'autres objets.

« Hector Bossange. »<sup>(3)</sup>

Comme on le voit, ce qu'on a appelé la Librairie Bossange était plutôt un magasin général et il n'y a pas à s'étonner si Denis-Benjamin Papineau, associé de Bossange au tout début de l'établissement, décida, en 1819, de céder ses intérêts à un tiers. A ce moment le magasin Bossange s'était transporté temporairement au No 2 de la rue Saint-Vincent. Bossange retourna en France presque aussitôt après avoir transféré son commerce à Théophile Dufort, plus tard

<sup>(3)</sup> Ces renseignements sont tirés du *Bon Vieux Temps* d'Hector Berthelot, 2e série, page 24, volume annoté par E.-Z. Massicotte.

caissier de la Banque du Peuple. Le magasin déménage alors rue Notre-Dame, juste en face du vieux Palais de Justice, et le jeune Fabre y restera attaché jusqu'en 1822 alors qu'il partit lui-même pour la France, pour compléter ses connaissances en librairie chez Martin Bossange, beau-père de sa soeur Julie.

A son retour, l'année suivante, Edouard-Raymond Fabre s'était suffisamment familiarisé avec l'industrie du livre pour s'emparer du commerce hétéroclite du beau-frère et le transformer en une véritable librairie. C'est ainsi qu'il mérita d'être désigné comme le premier libraire montréalais de langue française. Il avait apporté de France une cargaison d'ouvrages, et bientôt son établissement rue Notre-Dame devint le rendez-vous des professionnels, journalistes, avocats, notaires et politiciens dont la plupart avaient leurs bureaux dans le voisinage.

En 1828, Fabre s'associa Louis Perrault, père du vice-consul de France, sous la raison sociale Fabre, Perrault & Cie; la société fut dissoute en 1835 et, resté unique propriétaire de la librairie, Fabre la transportait en 1844, rue Saint-Vincent, vis-à-vis le fameux Hôtel Richelieu, rendez-vous par excellence des politiciens de l'époque.

Après la mort de M. Fabre, en 1854, la librairie passa aux mains de son oncle J.-A. Gravel, sous la raison sociale de Fabre et Gravel.

Il n'est donc pas exagéré de dire que le commerce de librairie fixa la destinée de Fabre, destinée à laquelle son premier emploi de commis quincaillier ne l'aurait probablement pas conduit.<sup>(4)</sup>

## LES ASSIDUS À LA LIBRAIRIE FABRE

Dans les nombreuses chroniques dont il savait agrémenter les pages de *L'Événement* de Québec, Hector Fabre nous a fait un portrait à la fois spirituel et saisissant de ce qu'était la rue Saint-Vincent en 1837, alors que la librairie de son père se transformait souvent en

---

(4) On peut se rendre compte de l'importance de la Librairie Fabre, à une époque où les importations de livres français n'étaient guère nombreuses, en consultant les catalogues que l'établissement faisait parvenir à ses clients. En 1830, la librairie faisait imprimer aux ateliers de *La Minerve*, un catalogue de 114 pages avec supplément de 24 pages; en juin 1837, le catalogue général de la librairie comptait 120 pages. On trouve la mention de ce catalogue dans *l'Essai de Bibliographie Canadienne* de Gagnon, vol. I, no 356.

une sorte de salon de conversations où chacun ne craignait pas d'exprimer son opinion sur les mesures vexatoires du gouvernement de l'époque.

« En 1837, raconte Hector Fabre, les relations du Canada avec la France étaient nulles. On comptait les Français qui étaient venus dans ce pays. A Montréal, les hommes politiques, Louis-Hippolyte La Fontaine, Augustin-Norbert Morin, Edmond-B. O'Callaghan, Edouard Rodier, et les plus jeunes, Charles-Ovide Perrault et Georges-Etienne Cartier, se réunissaient chaque après-midi à la librairie de mon père, pour causer des événements du jour . . .

« M. La Fontaine était l'hôte le plus assidu de ces réunions; il était aimable et bon, et cependant, mon père, le docteur O'Callaghan, Charles-Ovide Perrault, les vrais papineautistes, ne pouvaient se défendre d'une certaine méfiance à son égard; ils pressentaient vaguement que c'était là l'homme qui, par des qualités toutes différentes, supplanterait M. Papineau dans les faveurs populaires . . . On rencontrait là aussi, M. Rodier, doué de facultés oratoires très remarquables; Daniel Tracey, fondateur du *Vindicator*, âme élevée, nature généreuse qui aimait le Canada comme l'Irlande; le docteur O'Callaghan son collaborateur, puis son successeur, talent supérieur et noble cœur; Charles-Ovide Perrault qui devait mourir à 27 ans, à Saint-Denis, nature chevaleresque et chrétienne, unissant une piété profonde à un ardent amour de son pays et de la liberté, principal rédacteur de *La Minerve*, de 1830 à 1837, et ayant laissé inachevé sur son pupitre, avant de partir pour Saint-Denis où la mort l'attendait, un article qui réflète à la fois la vigueur de sa plume et la flamme de son patriotisme;<sup>(5)</sup> A.-N. Morin, la bonté même et ferme, seulement lorsqu'il s'agissait de son pays . . . Parmi les jeunes, les chefs de l'Association des Fils de la Liberté, on remarquait Rodolphe Desrivières, André Ouimet, Georges-Etienne Cartier, R.-A. Richard Hubert.

« Le samedi on voyait tour à tour apparaître M. Ludger Duvernay, éditeur de *La Minerve*, joyeux et bon enfant, et M. Louis Perrault qui publiait à grande perte le *Vindicator* pour le compte des patriotes.

« Mon père savait ce que cela voulait dire, et, sans souffler mot,

---

(5) Charles-Ovide Perrault était le beau-frère de Edouard-Raymond Fabre.



il comblait le déficit qui se trouvait dans la caisse des deux généreuses feuilles. »<sup>(6)</sup>

Il est heureux qu'Hector Fabre nous ait transmis ces souvenirs qui nous reportent aux préliminaires du soulèvement de 1837 et font revivre des figures familières à son père.

Le fils Fabre ne nous dit pas cependant si son père prenait part, le dimanche, à ces « repas homériques » qui se donnaient chez Denis-Benjamin Viger à l'Île Bizard, où « on parlait plus qu'on ne mangeait et où tous étaient sobres, sauf en paroles ». On se mettait à table à midi et il était six heures quand on la quittait pour aller reprendre la conversation au salon.

Nous savons au moins que la discussion était vive entre Louis-Joseph Papineau, Denis-Benjamin Viger et La Fontaine, et si le journaliste a pu nous entretenir de ces « conférences politiques », comme il les appelle, c'est qu'il a dû en recueillir les détails de la bouche de son père.

Nous ne savons rien sur les activités d'Edouard-Raymond Fabre au cours de la tourmente de 1837, mais il y a lieu de croire qu'il se tint à l'écart de toute agitation, occupé qu'il était aux soins de sa famille et au maintien de son commerce.<sup>(7)</sup>

La publication de *La Minerve* et du *Vindicator* avait été forcément suspendue et la rue Saint-Vincent où on avait forgé les premières armes du mouvement révolutionnaire était plus ou moins déserte.

Nous savons cependant que tout en se tenant à l'écart de l'agitation, Edouard-Raymond Fabre entretenait une vive sympathie à l'égard des patriotes, et sur ce point nous avons des preuves précises.

Parmi les témoignages les plus éclatants de cette sympathie, il y a la lettre que Louis-Joseph Papineau adressait, de son manoir de la Petite-Nation, le 24 juillet 1854, à un ami, lettre qui parut dans *Le Pays* du 22 août, un peu plus d'un mois après la mort de Fabre.

En 1837, Fabre était préoccupé de l'éducation de ses enfants. Edouard-Charles, futur archevêque de Montréal, n'avait que dix ans

(6) Souvenirs d'Hector Fabre, annotés par E.-Z. Massicotte, et racontés dans *La Presse* du 14 août 1922.

(7) Joseph Doutre prétend qu'étant allé se cacher avec sa famille à Contrecoeur M. Fabre fut trahi par un "chouayen", arrêté, emprisonné et relâché au bout d'un mois. Ce fait n'a été cependant confirmé par aucun des autres biographes de Fabre.

et Hector, trois ans à peine, mais le père rêvait de leur donner une instruction qu'il n'avait pas eu l'avantage d'entreprendre lui-même, ce qui ne l'empêchait pas de tourner son attention vers la pénible situation de quelques clients assidus de sa librairie. Ses préoccupations s'étendaient encore plus loin et nous verrons que la colonisation et l'avenir économique des siens primaient sur les avantages qu'il aurait pu retirer de sa participation à des entreprises immobilières ou industrielles.

Mais nous sommes en 1849. Un gouvernement d'union administre le pays et Montréal, depuis mai 1844, est capitale du pays avec son Parlement dans l'ancien Marché Sainte-Anne. Montréal compte à peine 50,000 âmes, mais elle a déjà vingt-deux journaux et périodiques qui apportent leur contribution à l'essor économique, religieux et culturel de la métropole. Aussi, nos édiles municipaux cherchent-ils à se donner comme chef de l'administration un citoyen averti, possédant le sens des affaires, habitué à démêler les situations difficiles, car les finances municipales ne sont pas en bon état et il faut faire appel à un administrateur avisé. On a choisi Edouard-Raymond Fabre pour cette mission.

### PREMIÈRE ÉLECTION À LA MAIRIE

Fabre paraît n'avoir eu que peu d'ardeur à conquérir le titre de maire, comme l'atteste le procès-verbal de la séance du 12 mars 1849 alors que nos édiles se réunirent pour choisir le successeur de Joseph Bourret.<sup>(8)</sup>

Le Conseil étant réuni, le nom de l'échevin Fabre fut proposé comme maire et, à la grande surprise de ses collègues. Fabre vota contre la proposition.

L'espace nous manque pour publier au texte le procès-verbal de cette réunion au cours de laquelle le conseil eut à se prononcer sur au moins sept motions, amendements et sous-amendements, tellement le geste de l'échevin Fabre avait bouleversé l'assemblée. Les conseillers se dispersèrent à la suite d'un motion d'ajournement sans avoir pris une décision sur l'élection du maire.

---

(8) Joseph Bourret avait été maire de 1843 à 1845 et avait continué de siéger au Conseil, comme échevin, jusqu'en novembre 1847, alors qu'on l'avait réélu pour terminer le terme d'office du maire John E. Mills, tombé victime du choléra quelques jours auparavant.

Une seconde réunion eut lieu le lendemain soir. Dans l'interval, des pressions s'étaient faites auprès de Fabre pour l'engager à accepter le poste, convoité par tant d'autres, et ses amis le quittèrent, convaincus qu'il n'oserait pas tromper leur attente.

A cette séance du 13 mars, son nom fut de nouveau proposé et il fut porté à la mairie par un vote de 12 à 8, ainsi partagé :

POUR : — Les échevins Joseph Bourret, Fabre, Gogy, Beaudry, Homier, Lyman, Simms, et les conseillers Rodier, Bell, Grenier et Prévost.

CONTRE : — L'échevin Alfred Larocque et les conseillers Tully, Lynch, Wilson, Snaith, Whitelaw, Macfarlane et Benjamin.<sup>(9)</sup>

Le procès-verbal de la séance dit ensuite que « Son Honneur le maire élu, Edouard-Raymond Fabre, écuyer, prête et souscrit, en plein Conseil et devant tous les membres présents, les serments prescrits par la loi et il est immédiatement conduit à son siège comme maire de la Cité ».

Le Conseil était à peine entré en fonctions qu'un événement se produisit qui allait mettre à l'épreuve le sang-froid et le tact du nouveau maire de Montréal. Ce fut l'incendie du Parlement — ancien Marché Sainte-Anne —, dans la soirée du 25 avril.

J'ai eu l'occasion, en traçant la carrière du maire Coursol, dans le Cahier de 1957, de raconter en détails ce criminel exploit accompli par une meute de forcenés, inspirés par la passation de l'acte d'indemnité en faveur des Bas-Canadiens, pour les pertes subies par eux durant la révolte de 1837-1838.

Contentons-nous de dire qu'après avoir envahi le Parlement, en avoir chassé les députés, les émeutiers saccagèrent l'édifice qu'ils incendièrent ensuite. Cet acte de vandalisme resté impuni fit perdre à Montréal son titre de capitale du pays. La destruction des deux bibliothèques contenant, à part 30,000 volumes et des peintures historiques, des archives et documents du régime français, fut une autre conséquence de cet acte barbare. Le lendemain à midi, le maire Fabre convoquait d'urgence le Conseil pour adopter les mesures nécessaires dans le but de réprimer de nouveaux désordres.

(9) Samuel Benjamin, le premier Israélite élu au conseil municipal de Montréal, avait été choisi le 5 mars par les électeurs du quartier Centre, pour les représenter avec les conseillers Wilson et Snaith. Benjamin était venu d'Angleterre comme immigrant quelques années auparavant et avait ouvert, rue Notre-Dame près de McGill, un magasin de vêtements pour hommes en société avec un nommé Goodman. Après avoir siégé au conseil jusqu'en 1851, il retourna en Angleterre où il décéda.

Deux motions furent adoptées se lisant textuellement ainsi :

« Sur motion du conseiller J.-U. Beaudry, appuyé par le conseiller  
« Smith :

« Que le Conseil a appris avec indignation et surprise, l'insulte offer-  
« te hier, 25 du courant, par quelques personnes mal intentionnées,  
« au représentant de Sa Majesté dans cette province, et qu'une adres-  
« se doit en conséquence être présentée à Son Excellence, par le  
« Maire et le Conseil de cette cité exprimant le regret des citoyens de  
« Montréal d'une outrage aussi grossière, tout en l'assurant de leur  
« attachement ».

Et cet autre :

« Sur motion du conseiller J.-U. Beaudry, appuyer par le conseiller  
« Samuel Benjamin :

« RESOLU que la destruction par le feu de l'édifice occupé comme  
« maison du Parlement, dans cette cité, et les autres outrages commis  
« récemment par une bande d'individus égarés, donnent de justes  
« raisons de craindre pour la paix et la sûreté publique, que de promp-  
« tes mesures soient prises pour mettre fin à ces outrages, et qu'en  
« conséquence, le Maire soit autorisé à adopter tous les procédés et  
« moyens que les circonstances peuvent requérir, et de s'entendre à  
« cet effet avec les organes du gouvernement ».

On avouera que les débuts d'Edouard-Raymond Fabre, comme maire de Montréal, avaient été rudement mis à l'épreuve, bien qu'il eût tenté, au début de la soirée du 25 avril, d'apaiser les émeutiers qui s'étaient réunis au Champ de Mars, avant leur marche sur le Parlement. C'est alors qu'il crut devoir faire appel à la milice, convaincu que la police de la ville était incapable de faire face à la situation. Il ne faut pas s'étonner si, après avoir réclamé des autorités militaires cette mesure légitime de répression, le maire Fabre dut essuyer le blâme de journaux anglais de Montréal, opposés au fameux bill d'indemnité.<sup>(10)</sup>

<sup>(10)</sup> C'est probablement la singulière attitude d'une partie de la presse anglaise de Montréal, à l'égard de l'acte criminel du 25 avril, qui nous méritait, à nous Montréalais, cette cruelle réflexion de la part de la *Quebec Gazette* du 23 août 1849 : "S'il y a une place sur le continent nord américain qui ne devrait jamais être le siège d'un gouvernement colonial ou de n'importe quel autre gouvernement, c'est bien Montréal. Cette ville est, sans exception, l'endroit le plus brutal et le plus barbare du continent. C'est la seule ville, croyons-nous, où un directeur de journal oserait faire le récit de l'assaut commis de sang-froid sur la personne du gouverneur général, comme on a pu le lire dans la *GAZETTE* du 1er août dernier . . . Montréal est la seule ville, croyons-

Lorsque le Parlement reprit ses séances au Marché Bonsecours où il s'était transporté temporairement, le maire Fabre fut de nouveau l'objet d'une violente attaque de la part du colonel Guky, député de Sherbrooke, l'un des adversaires acharnés de lord Elgin que les émeutiers du 25 avril 1849 avaient voulu lapider. Le colonel Guky reprochait au maire de s'en être remis au gouvernement pour réprimer les désordres.

A la suite de cette sortie, le *Moniteur Canadien* du 10 mai écrivait :

« C'est avec peine, mais nous devons l'avouer, sans surprise, que nous avons vu les attaques stupides qui ont été lancées ces jours derniers, contre notre respectable maire, par ceux qui assurément, devraient être les derniers à élever la voix dans une pareille occasion . . . Les déclarations malveillantes et haineuses du colonel Guky, de célèbre mémoire,<sup>(11)</sup> eussent suffi seules pour le perdre comme homme de coeur et comme homme d'honneur . . . »

Le mouvement annexionniste, venant aussitôt après l'incendie du Parlement, de vaines tentatives furent faites auprès du maire Fabre pour l'amener à favoriser le mouvement qui avait l'appui du *Herald*, du *Montreal Courier* et de *L'Avenir*. Il est à noter, cependant, que la plupart des 325 signataires du fameux Manifeste publié à cette occasion étaient de langue anglaise et il est amusant d'y lire les noms fameux de loyaux sujets de l'Empire.

Les problèmes auxquels le maire Fabre et son conseil avaient à faire face en cette année 1849 ne relevaient pas seulement du domaine purement administratif. Une épidémie de choléra, la troisième,

---

nous, où le sentiment britannique n'existe pas. C'est la seule ville où on ne peut s'attendre à aucun fair-play, où on peut porter couteaux et revolvers, sans que l'on soit soupçonné d'être des malfaiteurs . . . »

(11) Le colonel Bartholomew-Conrad-Augustus Guky, Huguenot, était natif des Trois-Rivières, avait exercé sa profession d'avocat à Montréal, servi dans la guerre de 1812 et c'est lui qui, à Saint-Eustache, le 14 décembre 1837, commandait la cavalerie à la demande de Colborne. Il fut accusé de cruauté pendant ces malheureux événements et on alla même jusqu'à affirmer qu'il était entré à cheval dans l'église de Saint-Eustache. Cette accusation fut cependant démentie dans une brochure intitulée : *Attestation de six curés au sujet de la conduite du colonel Guky en 1837*. (Bulletin des Recherches Historiques, 1904, page 333.) Guky fut magistrat de police à Montréal en 1838 et en 1841, adjudant-général de la milice du Bas-Canada. De 1848 à 1851 il représenta le comté de Sherbrooke à l'Assemblée législative et décéda à Beauport, près de Québec le 11 juin 1876. Il fut propriétaire des seigneuries de Yamachiche et Rivière-du-Loup, de Grosbois et de Dumontier.

depuis 1847, avait éclaté et fait de nombreuses victimes. Il fallut multiplier les mesures de protection et de prévention et Fabre ne fut pas l'un des derniers à s'y dévouer.

Des milliers d'émigrants arrivés d'Angleterre dans le cours de l'été avaient donné lieu à de nouvelles craintes de recrudescence du fléau.

On aurait pu espérer que l'année 1850 transformerait pour le mieux la sombre atmosphère des mois derniers mais il ne devait pas en être ainsi.

## SECONDE ÉLECTION À LA MAIRIE

Dans son *Montreal, Past and Present*, Alfred Sandham résume ainsi ce que fut cette année de malheurs : « The year 1850 was a particularly dark year in the history of our city. Riots, extensive fires and a general depression of trade, all tended to throw a gloom over its inhabitants. »

Le 18 février, un incendie éclatait dans le bâtiment occupé par MM. Hudon et Lesueur, marchands, rue Saint-Paul, et la bibliothèque de l'Institut Canadien qui s'y trouvait était détruite. Fabre était, dans le temps, membre actif de l'Institut.

Quelques jours après, un événement allait semer l'allégresse au sein de la famille Fabre. Le 23 février 1850, Edouard-Charles recevait l'onction sacerdotale des mains de Mgr Jean-Charles Prince, évêque co-adjuteur de Montréal. La cérémonie se déroula dans l'église cathédrale, alors située rue Saint-Denis, coin Sainte-Catherine; des notabilités montréalaises s'étaient jointes aux membres de la famille pour offrir leurs vœux au nouveau prêtre. C'était quelques semaines avant la réélection de Edouard-Raymond Fabre à la mairie.

Les élections municipales du 3 mars 1850 furent marquées de désordres et de bagarres qui nécessitèrent l'intervention de la milice. Dans les quartiers Saint-Antoine, Saint-Laurent et Sainte-Anne, des bandes armées stationnèrent pour intimider ou maltraiter les électeurs. Vers trois heures de l'après-midi, une émeute éclatait à la Place d'Armes. Le restaurant Compain et la chapellerie Ashton étaient sacagés, et sans la prompt intervention de la milice, le désordre se serait étendu un peu partout en ville.

Le maire Fabre avait tenté d'intervenir auprès des forcenés qui parcourait les quartiers armés de bâtons et de projectiles, mais ses efforts s'étaient avérés inutiles.

Lorsque, quelques jours après, le nouveau Conseil municipal se réunit et que les journaux annoncèrent que le choix du prochain maire, par le Conseil, se porterait de nouveau sur Fabre, ce dernier s'empessa de déclarer qu'il n'accepterait pas d'être candidat à moins d'être assuré d'une majorité substantielle.

Le 11 mars, le Conseil se réunissait et Edouard-Raymond Fabre était réélu à la mairie par quatre voix de majorité.

Si l'on jette un regard sur ce qui s'était passé à Montréal depuis huit mois : incendie du Parlement, émeutes, élections municipales entravées de désordres, réformes financières imposées au contribuable, cette réélection, dans de telles circonstances, était l'un des plus beaux brevets de confiance qu'un maire de Montréal eût reçu jusque-là.

Il était décrété que le maire Fabre ne connaîtrait aucun répit dans ses efforts pour remettre Montréal dans la voie du développement, et c'est probablement ce qui le classe au tout premier rang des maires qui ont usé leurs forces, sacrifié repos et fortune, pour le bien de leurs concitoyens.

Moins de deux mois après l'entrée en office du nouveau Conseil, deux conflagrations éclataient, coup sur coup, dans deux secteurs de la ville, et plus de 350 maisons étaient réduites en cendres.<sup>(12)</sup>

C'est à la suite de cet autre désastre qu'un journal de Boston, après une revue des événements et calamités dont la ville avait soufferts depuis un an, osait écrire que « le sort de Sodome et Gomorre semblait planer sur certaines sections de Montréal ».<sup>(13)</sup>

La remarque était peut-être outrée, comme celle formulée par *La Gazette de Québec*, au lendemain du sac du Parlement.

Nos édiles municipaux se mirent promptement à la tâche pour réparer les dégâts causés par les deux dernières conflagrations, tout

(12) Le 15 juin le feu éclata dans une boutique de menuisier, coin des rues Nazareth et Gabriel (maintenant Ottawa) et détruisit plus de 200 maisons, dont l'église épiscopaliennne St. Stephens. Le 23 août le feu ravagea une partie des rues Craig, Saint-Laurent, Saint-Charles-Borromée et Vitré, dévorant plus de 150 maisons en moins d'une heure.

(13) Sandham — *Montreal past and present*, p. 127.

en poursuivant l'achèvement du Marché Bonsecours. La Cité entreprit en même temps de vastes travaux d'amélioration de l'aqueduc et de la voirie.

A l'automne de cette même année, la ville fut invitée à participer à la première exposition internationale de Londres, par des envois de produits canadiens. Il fut annoncé que les exposants auraient l'avantage de prendre part à des concours où des prix et médailles seraient accordés aux objets primés.

Afin de pouvoir figurer convenablement à cette première foire internationale et éveiller l'attention du public sur un événement destiné à mettre la province de Québec en relief, il fut décidé d'organiser, dans les salles du Marché Bonsecours, une exposition provinciale pour y faire le choix des produits et objets dignes de figurer à Londres.

Le 17 octobre, au cours d'un dîner offert par la Corporation, le maire Fabre fit appel aux agriculteurs et industriels, soulignant l'importance d'une telle participation à la première exposition internationale de Londres.

Le surlendemain, comme couronnement à un grand « meeting » populaire, il y eut procession aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice tiré sur l'île Sainte-Hélène.

L'exposition provinciale du Marché Bonsecours eut un vif succès, puisque deux cents colis renfermant produits et objets soigneusement sélectionnés, furent aussitôt expédiés à Londres.

La chronique du temps relate que le Canada obtint soixante-sept médailles ou mentions honorables à cette Foire internationale.

En 1851, la Législature provinciale décréta que dorénavant l'élection du maire de Montréal se ferait par le vote populaire et non par le Conseil. On offrit à Fabre une prolongation de son mandat jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle loi, mais il préféra fournir à son ami Charles Wilson l'occasion de faire un an d'apprentissage comme maire avant le choix populaire, et c'est pourquoi Wilson remplira, dans une sorte d'intérim, les fonctions de premier magistrat de la cité.

Le discours d'adieu du maire Fabre n'eut pas le caractère de solennité qui accompagne habituellement ces transferts de pouvoirs. En termes sobres, il souligna que la situation financière de la Cité



s'était grandement améliorée depuis deux ans puisqu'on avait même réussi à diminuer la dette de \$100,000 et que d'importants travaux publics avaient été exécutés.

Telles améliorations ne s'étaient pas accomplies sans des sacrifices personnels de la part du maire de Montréal. Ce dernier aurait pu rappeler, par exemple, qu'en 1849, alors que la Cité n'était pas en mesure de verser à la Commission des Ecoles Catholiques l'octroi dû, de janvier à mars, il avait avancé l'argent de ses propres fonds. Dans l'épidémie de choléra qui avait suivi, le maire Fabre était aussi venu à la rescousse de l'autorité municipale en défrayant lui-même les frais encourus par des médecins dont les services avaient été retenus par la ville pour combattre le fléau.

Le 4 mars 1851, on pouvait lire dans les *Mélanges Religieux*, ce qui suit :

« A la séance de vendredi du Conseil de Ville, la dernière de l'année civique, Son Honneur le Maire a soumis au Conseil le compte courant de l'année, en accompagnant ce procédé de quelques remarques très appropriées à la circonstance.

« Les paroles de M. Fabre, en cette occasion, avaient un cachet particulier de modestie qui n'a pu que rehausser, dans l'opinion des citoyens, l'importance des services qu'il a rendus à la Cité, et le mérite du dévouement dont il a fait preuve envers elle, pendant les deux années qu'il a présidé, comme maire, le conseil municipal.

« Sur motion de l'échevin Beaudry, il fut résolu à l'unanimité :

« Que Son Honneur le Maire Edouard-Raymond Fabre, écr., a bien mérité de la Cité de Montréal, par le zèle, l'attention et l'assiduité avec lesquels il a rempli les devoirs de la charge qui lui a été confiée, et que c'est en grande partie à ses efforts qu'est dû le rétablissement du crédit de la cité.

« Que l'adresse faite par Son Honneur le Maire soit publiée dans les deux langues avec le rapport du trésorier de la Cité ».

A la séance du 10 mars, sur motion de l'échevin Grenier, appuyé par le conseiller Benjamin, le conseiller Wilson était élu maire pour l'année courante.

Le conseiller Montreuil, appuyé par le conseiller Fréchette, proposa ensuite : « Que M. Fabre soit nommé échevin du quartier Est et qu'il ait préséance parmi les échevins ».

Le conseil accepta cette proposition à l'unanimité et, le lendemain, l'échevin Fabre était nommé président du Comité des Finances.

### L'ÉCHEC DE 1854

La fin de 1851 marqua le retrait de Fabre de la vie municipale et c'est en cette même année que son ami Ludger Duvernay lui succéda à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste.

En 1852, Edouard-Raymond Fabre fondait, avec quelques amis, *Le Pays*, journal dont l'orientation politique ne cadrerait pas avec celle de *La Minerve* qui devait cependant sa survivance à Edouard-Raymond Fabre.

Aussi sera-t-on surpris de l'attitude de *La Minerve* lorsqu'en février 1854, près de sept cents citoyens marquants de Montréal signèrent une requête invitant Edouard-Raymond Fabre à se présenter comme candidat à la mairie. Cette candidature ayant été inspirée par *Le Pays*, *La Minerve* répondit par une requête priant Wolfred Nelson de briguer les suffrages et elle annonça qu'elle donnait son plus ferme appui à Nelson.

Ludger Duvernay était mort depuis deux ans et *La Minerve* était maintenant entre les mains de ses deux fils Louis-Napoléon et Ludger-Denis qui n'ignoraient pas les services que Fabre avait rendus à leur père et surtout au journal. Aussi crurent-ils devoir y mettre des formes en annonçant l'opposition qu'ils entendaient faire à Fabre. Ce dernier ayant accepté la candidature, *La Minerve* expliqua pourquoi elle lui préférerait celle de Nelson :

« Nous avouons avec franchise, dit le journal, que s'il était ici questions de nommer un président de banque, de comité de finances, ou un auditeur des comptes de la Corporation, le vaillant docteur Nelson n'aurait pas toutes nos sympathies, et nous appuyerions de toutes nos forces, la candidature de M. E.-R. Fabre, mais il s'agit de nommer un MAIRE DE MONTRÉAL, et nous comprenons tout autrement les devoirs de cet officier public.

« Nous regrettons d'avoir à nous opposer à M. Fabre pour lequel nous avons la plus grande estime personnelle. M. Fabre est un négociant honorable, un excellent citoyen, mais ses habitudes douces et pacifiques ne nous seraient pas une garantie suffisante pour la sûreté de la ville. Nous croyons lui donner un bon avis en lui con-

seillant de ne pas sortir de ses occupations habituelles pour se lancer encore dans une arène pour laquelle il n'est pas fait et où il a déjà trouvé d'amers déboires. A lui les douces joies de la famille, les paisibles labeurs du comptoir, à d'autres les épines de la vie publique ».

L'entrefilet de *La Minerve* était à la fois élogieux et cruel surtout quand on sait les éloges que Fabre s'était mérités pour avoir traversé aussi courageusement, et avec un si grand dévouement, les pénibles événements de 1849 et 1850.

Bien que Fabre reçût, par contre, l'appui de la *Gazette*, du *Witness*, du *Herald*, du *Sun*, du *Transfert* et du *Moniteur Canadien*, l'opposition que son propre gendre Georges-Etienne Cartier décida de faire à sa candidature, l'attrista profondément, mais il avait donné sa parole et il ne pouvait pas reculer.

Le 7 mars, l'élection eut lieu et le docteur Wolfred Nelson fut élu par 69 voix de majorité.

Le vote de l'élément irlandais du Griffintown avait décidé du sort de l'élection. Or, Fabre avait eu toutes les raisons d'espérer qu'il aurait l'appui de ce groupe de contribuables. La sympathie qu'il avait témoignée aux victimes du typhus, l'aide donnée au docteur Daniel Tracey et à son journal le *Vindicator* que Fabre avait ressuscité à ses frais, son amitié pour le docteur O'Callaghan, autant de droits qu'il avait à la sympathie des Irlandais, sympathie qui lui fut refusée.

## MORT DE FABRE

Moins de cinq mois après, le dimanche 16 juillet 1854, Edouard-Raymond Fabre décédait après avoir été frappé d'une attaque de choléra cinq jours auparavant. Il avait cinquante-quatre ans et dix mois.

« On se fera une idée de l'intensité du fléau », écrivait le juge Edouard Fabre Surveyer, « si l'on considère que le lendemain, soixante-quatre cercueils furent portés à l'église Notre-Dame pour recevoir les dernières prières de l'Eglise. Un même service dut servir pour plusieurs. M. Fabre fut de ce nombre ».

Edouard-Raymond Fabre laissait une veuve et cinq enfants, sur onze qu'il avait eus, les deux derniers étant Gustave, né en 1842, qui fut marchand et directeur de la Banque du Peuple et Hectorine, âgée de treize mois.

Le deuil fut général. Il n'est pas un journal qui ne s'empressait d'exprimer le regret que cette mort causait à la population. Dès le lendemain de son décès, *La Minerve* qui avait si fortement combattu sa candidature à la mairie, déplorait sa disparition en même temps que celle de l'honorable D.-E. Papineau, tombé lui aussi victime du choléra quelques jours auparavant.

Parlant d'Edouard-Raymond Fabre, *La Minerve* écrivait : « Ce monsieur, qui était à peine arrivé à la cinquantaine, par son industrie et ses talents, occupait un rang distingué dans le commerce de cette ville . . . Dans la vie privée et comme homme public, il s'était acquis la confiance de ses concitoyens . . . Toujours, il a rempli ses devoirs de Maire avec une assiduité et un talent remarquables . . . »

Le *Moniteur Canadien*, journal « né des cendres de *L'Aurore* », disait ce qui suit dans son numéro du 28 juillet : « A une époque comme la nôtre, où chaque jour nous sommes témoins d'apostasies politiques, il est bien pénible de constater la mort d'un soldat éprouvé de la démocratie, d'un homme de bien dans toute l'acceptation du mot, d'un citoyen intègre, demeuré fidèle aux principes politiques qu'il professait depuis 1837, avec la presque unanimité des Canadiens-français ».

La presse anglaise ne fut pas moins unanime à rendre hommage au citoyen enlevé si brusquement à l'estime publique, et à rappeler les services qu'il avait rendus à la communauté. *Le Pays*, dont Edouard-Raymond Fabre avait été l'un des principaux fondateurs, parut tout endeuillé et annonça que la biographie du défunt paraîtrait dans un prochain numéro. Cette notice de plusieurs colonnes, sous la signature de Joseph Doutre, en même temps qu'une longue lettre de Louis-Joseph Papineau, parut le 23 août.



Nous nous sommes appliqué à fixer un aspect de la vie d'Edouard-Raymond Fabre durant le temps qu'il prit part à l'administration de la cité. Cette vie n'ayant jamais été écrite, selon l'affirmation de feu l'honorable juge Edouard Fabre Surveyer, son parent, qui pourtant eut accès à ce qui est resté de papiers de la famille, il se peut que nos recherches aux Archives Municipales aient apporté un peu de nouveau à ce travail. Quand on demanda à M. Surveyer d'écrire la vie de Fabre, il répondit : « Il me faut y renoncer, sachant

que je serais incomplet. Tous les papiers laissés par M. Fabre, conservés pieusement pendant plus d'un demi-siècle après sa mort, ont été détruits hors de connaissance de ses descendants directs. Parmi ces papiers se trouvaient des lettres d'une grande importance, entre autres les documents se rapportant à l'Association de la Délivrance, fondée pour venir en aide aux exilés politiques et dont M. Fabre était le trésorier et le principal bailleur de fonds ». Le juge Surveyer dit ailleurs : « Sulte, qui a rappelé le souvenir de Fabre, n'a jamais entrepris d'écrire sa vie. Le R. P. Théophile Hudon, professeur d'histoire du Canada au Collège Sainte-Marie, a cherché à le pénétrer sans que ses recherches aient abouti à la connaissance qu'il espérait obtenir. Ægidius Fauteux nourrissait ce projet, mais ne l'a jamais mis à exécution. E.-Z. Massicotte, pris par d'autres travaux, a dû y renoncer »<sup>(14)</sup>

Auguste Achintre et L.-O. David en ont également parlé, mais il est à l'honneur de Joseph Doutre et de l'illustre Louis-Joseph Papineau de nous avoir présenté quelques-uns des traits les plus saisissants de la carrière de Fabre. A ces documents, il y a lieu d'ajouter une partie de la correspondance de Fabre que l'on trouve à la Bibliothèque Saint-Sulpice. C'est avec cette documentation éparse et incomplète que l'on a pu reconstituer quand même la part prise par Edouard-Raymond Fabre dans la création de la *Maison Canadienne*, dont le but était de former nos jeunes compatriotes au grand négoce, sa collaboration à des essais de colonisation dans les Cantons de l'Est et surtout à ses libéralités envers des journaux menacés d'extinction, tels *La Minerve* et le *Vindicator*.

Le testament d'Edouard-Raymond Fabre, en date du 17 mars 1838, figure au greffe du notaire D.-E. Papineau, sous le numéro 16 de ses minutes.

Il y institue sa femme, Luce Perrault, l'usufruitière de tous ses biens, sa vie durant, jusqu'à convol, alors que l'usufruit deviendra caduc. Il la nomme également exécutrice testamentaire.

Il n'y a pas au répertoire de D.-E. Papineau d'autres actes en règlement de la succession d'Edouard-Raymond Fabre.

---

(14) C'est ce qu'on lit au préambule de l'étude présentée à la Société Royale du Canada en 1944, par l'honorable juge Surveyer, sur "Edouard-Raymond Fabre, d'après sa correspondance et ses contemporains".

LA FAMILLE FABRE<sup>(15)</sup>

Le chef de la famille Fabre au Canada s'appelait Raymond Fabre (ou peut-être Fabre dit Raymond comme le disent certains actes de l'état civil). Il avait été baptisé à Notre-Dame de Montpellier en 1726. Il émigra en Nouvelle-France vers la fin du régime français. Le 3 novembre 1757, il épousait, à Montréal, Marguerite-Josephite Baillard, née à Saint-Laurent, île de Montréal, le 3 septembre 1729. Ils eurent treize enfants dont six seulement paraissent être parvenus à maturité.

Le cinquième de ces enfants, Pierre, naquit à Montréal, le 30 août 1763. Menuisier comme son père, il épousa à Montréal, le 20 janvier 1794, Marie-Anne Lamontagne, née à Québec le 11 janvier 1775, fille de Charles Lamontagne et de Marie-Catherine Racine. Il mourut à Montréal le 11 octobre 1835. Pierre Fabre avait un frère plus jeune que lui, Charles; on compte parmi ses descendants le docteur Jean Saucier et nombre d'autres Montréalais. Parmi les descendants des huit enfants de Pierre Fabre, dont les quatre aînés seuls parvinrent à maturité, on compte Marie-Josephite, l'aînée, née le 15 mars 1795, qui épousa, le 14 juin 1813, Joseph Trudel, dont une fille devint la femme de Joseph Laramée, grand-père du juge Arthur Laramée, aujourd'hui retraité.

La seconde, Marie-Julie, née à Montréal, le 15 juin 1796, épousa, le 14 octobre 1816, Hector Bossange, fils de Martin Bossange et de Rosaline Tardine, de Paris. Madame Bossange eut six enfants qui parvinrent à maturité, dont quatre fils et deux filles.

La troisième fille de Pierre Fabre, Sophie, née à Montréal le 10 mars 1798, épousa, le 15 juillet 1816, Jean-Marie Gravel.

Edouard-Raymond Fabre, futur maire de Montréal, qui naquit à Montréal le 15 septembre 1799 et eut pour parrain Raymond Fabre, son grand-père, et pour marraine, Catherine Doré qui avait épousé à Châteauguay, en septembre 1794, son oncle Charles Fabre.

Le 9 mai 1826, Edouard-Raymond Fabre épousait, à Montréal, Luce Perrault qui n'avait pas encore quinze ans.

---

(15) Ces notes sont extraites d'une étude de feu le juge Edouard Fabre Surveyer sur *Edouard-Raymond Fabre, d'après sa correspondance et ses contemporains*, parue dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada* en 1944, Vol. XXXVIII, Section I, p. 89-112.

A part Edouard-Charles, premier archevêque de Montréal, Hector, premier commissaire canadien à Paris, marié à Flora Stein, et Hortense, l'épouse de sir Georges-Etienne Cartier, les autres enfants nés de ce mariage furent : Gustave, marié en 1868 à la veuve d'Alexandre Lusignan, née Marie-Anne Guy, fille du juge Hippolyte Guy; Hectorine, mariée à Louis-Joseph-Arthur Surveyer, mère des suivants : le juge Edouard Fabre Surveyer, marié à Elodie Barnard; Eugénie, mariée à N.-K. Laflamme, avocat; Arthur Surveyer, ingénieur civil, époux de Blanche Cholette; Paul Surveyer, avocat, décédé, époux de Blanche Bédard; Gustave Surveyer, mort célibataire; Marie et Thérèse, cette dernière veuve de Jules Fournier, journaliste.

Léon Trépanier.